



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20241015-2024_04_10-DE

ATICIP

AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL TIG

ACCOMPAGNER POUR DONNER DU SENS À LA PEINE

- RÉPARER
- INSÉRER
- IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE
- CRÉER DU LIEN
- PRÉVENIR LA RÉCIDIVE



DURÉE DU TIG

DE 20 À 400
HEURES

100 HEURES EN MOYENNE

NOMBRE DE PERSONNES AYANT FAIT UN TIG EN 2019

42 950

TAUX DE RÉUSSITE DU TIG

80 %

PERSONNES CONCERNÉES

MAJEURS
ET MINEURS

27 ANS EN MOYENNE

HOMMES
ET FEMMES

92 % D'HOMMES
8 % DE FEMMES

LE TIG

UNE PEINE QUI A DU SENS



SANCTIONNER

Le tribunal apporte une réponse à l'infraction commise, substituant aux courtes peines d'emprisonnement une sanction individualisée, resocialisante et efficace pour lutter contre la récidive.

RÉPARER

La personne condamnée effectue un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif. Elle répare ainsi le tort commis à la communauté et restaure le lien de confiance.

INSÉRER

Le TIG favorise l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, notamment des plus jeunes qui découvrent une activité professionnelle ou solidaire.

PRÉVENIR

Le TIG est une réponse efficace pour prévenir la récidive et contribue à la sécurité de tous.

SOCIALISER

Le TIG est la seule peine qui implique directement la société civile : il favorise le lien social.

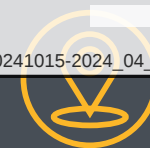
COMMENT SE DÉROULE UN TIG ?



- 1 Le tribunal prononce la peine** et fixe la durée. Le TIG est la seule peine pour laquelle la personne condamnée doit donner son accord.
- 2 La personne est convoquée** par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) si elle est majeure ou la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) si elle est mineure.
- 3 Le conseiller (SPIP) ou l'éducateur (PJJ)** évalue sa personnalité et ses compétences afin de déterminer le poste de TIG le mieux adapté. Il contacte la structure pour obtenir son accord à l'accueil de cette personne sur ce poste de TIG.
- 4 La structure accueille la personne en TIG**, lui propose un travail et l'intègre dans une équipe. Elle choisit un tuteur qui l'encadre et la forme si nécessaire. Elle assure le suivi des heures réalisées et tient informé l'interlocuteur du SPIP ou de la PJJ.

DEVENEZ STRUCTURE D'ACCUEIL DE TIG

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20241015-2024_04_10-DE



QUI PEUT ACCUEILLIR ?

- ▶ **Les collectivités et établissements publics**
- ▶ **Les associations**
- ▶ **Les entreprises chargées d'une mission de service public**

À titre expérimental, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les sociétés à mission sous certaines conditions.

QUELLES MISSIONS ?

Tout type de mission peut être confié à une personne en TIG :

- ▶ En semaine ou en soirée et week-end
- ▶ En individuel ou en collectif
- ▶ À temps plein ou quelques heures par semaine

Quelques missions classiques :

- ▶ Accueil, administratif
- ▶ Entretien, maintenance, manutention
- ▶ Espaces verts, restauration
- ▶ Service à la personne, solidarité

ILS TÉMOIGNENT !



EMILIE,
TUTRICE

Le travail d'intérêt général permet à la personne accueillie de découvrir le métier de nos agents, au service de la collectivité. C'est aussi l'occasion de responsabiliser les personnes accueillies sur les conséquences des incivilités.



JONATHAN
A RÉALISÉ UN TIG

J'ai fait du marquage au sol et j'ai renseigné les habitants pour les aider à respecter les places de stationnement et éviter de prendre une amende.

5 BONNES RAISONS D'ACCUEILLIR DES PERSONNES EN TIG



Donner à une personne l'opportunité de **reprendre confiance** et de s'insérer dans la société.



Confier au tuteur **une mission valorisante**, qui donne encore plus de sens à son métier.



Contribuer à l'œuvre de Justice et à l'action collective de **prévention de la délinquance**, pour la sécurité de tous.



Bénéficier d'un **appui** pour réaliser vos missions.



S'engager dans une action socialement responsable et contribuer à une **société plus inclusive**.

L'AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Le Ministère de
la Justice a créé
l'Agence en
décembre 2018
pour répondre à la
problématique de
la surpopulation
carcérale et à
la nécessité de
développer des
peines qui favorisent
la prévention de la
récidive et l'insertion
des personnes
condamnées.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE À VOS CÔTÉS

61 référents territoriaux

100 % dédiés au travail d'intérêt général

- **Répondre** à toutes vos questions sur la peine de TIG
- **Vous accompagner** dans vos démarches
- **Informier** et accompagner vos tuteurs et vos équipes
- **Valoriser** vos initiatives et bonnes pratiques

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

- **Simplifier** les démarches d'habilitation
- **Recenser** l'offre de postes pour une meilleure adéquation poste/profil
- **Renforcer** le lien entre les acteurs du TIG
- **Soutenir et outiller** les structures d'accueil et les tuteurs grâce un espace dédié

NOS MISSIONS

- **Développer** et diversifier les postes de TIG
- **Favoriser** l'insertion des personnes condamnées
- **Accompagner** toutes les personnes qui s'engagent pour la réussite du TIG

**Vous vous engagez dans une démarche responsable
et citoyenne, nous vous accompagnons pour que
cet engagement reste toujours simple, sûr et pertinent.**

Contactez-nous

Contactez le référent TIG sur votre territoire
referent.tig.XX@justice.fr (XX est le numéro du département)
Exemple pour le département de l'**Ain** : referent.tig.**01**@justice.fr

Contactez l'équipe nationale
information-tig@justice.gouv.fr

www.justice.gouv.fr



AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Je suis une plaquette responsable
imprimée en France (Melun)
par des personnes détenues

